

# CONCERTATION PUBLIQUE

Économie

Environnement

Habitat

Mobilité

VOUS AVEZ  
LA PAROLE !



## Pour un territoire durable

# Un PLUi pour ...

## Écrire un projet de territoire commun

Ecrire une politique de développement et de planification du territoire pour 15 ans.

Répondre aux besoins actuels et anticiper les besoins futurs et les évolutions du territoire.

## Poser des stratégies intercommunales et projets communaux

Le PLUi sera le document assembleur de l'ensemble des plans et stratégies intercommunales approuvés par les élus (*Plan Climat Air Energie, Plan de Mobilité, Programme Local de l'Habitat, Plan Local de Santé, Stratégie Agricole, Stratégie d'Accueil des Entreprises, Schéma d'Assainissement et des Eaux Pluviales...*) ainsi que des projets communaux comme l'aménagement des centres bourgs et les équipements publics...

## Répondre aux enjeux de la loi Climat et Résilience

C'est réduire le rythme de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Il s'agit de prévoir le passage à l'action pour la notion d'artificialisation des sols à partir de 2031. Ceci amènera à de nouvelles pratiques de l'urbanisation de nos territoires.

## Harmoniser les règles de construction

L'objectif est d'aboutir à une harmonisation mais non pas à une uniformisation, donc, certaines spécificités du territoire seront traduites dans le règlement écrit.



L'Agglo a lancé la démarche d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), traduisant la volonté des élus de construire un projet de développement et d'aménagement du territoire commun aux trente communes de l'Agglo.

## Un PLUi pour un territoire durable

Le PLUi est un document de planification et d'urbanisme réglementaire.

Il définit les enjeux du territoire. Il pose les principes d'aménagement et de développement durables à l'horizon des 15 prochaines années et le formalise au travers de règles d'utilisation et d'occupation du sol.

Aujourd'hui, chaque commune de l'Agglo est couverte par un PLU, 30 PLU sont donc en vigueur. Demain, il y aura un seul PLUi qui harmonisera les règles sur le territoire, tout en tenant compte des spécificités communales.

Vienne Condrieu  
Agglomération  
c'est ....

30 communes

90 000 habitants

répartis sur 407 km<sup>2</sup>

2 départements

Vienne  
Condrieu  
Agglomération



# Les grandes étapes de l'élaboration du PLUi

Calendrier prévisionnel

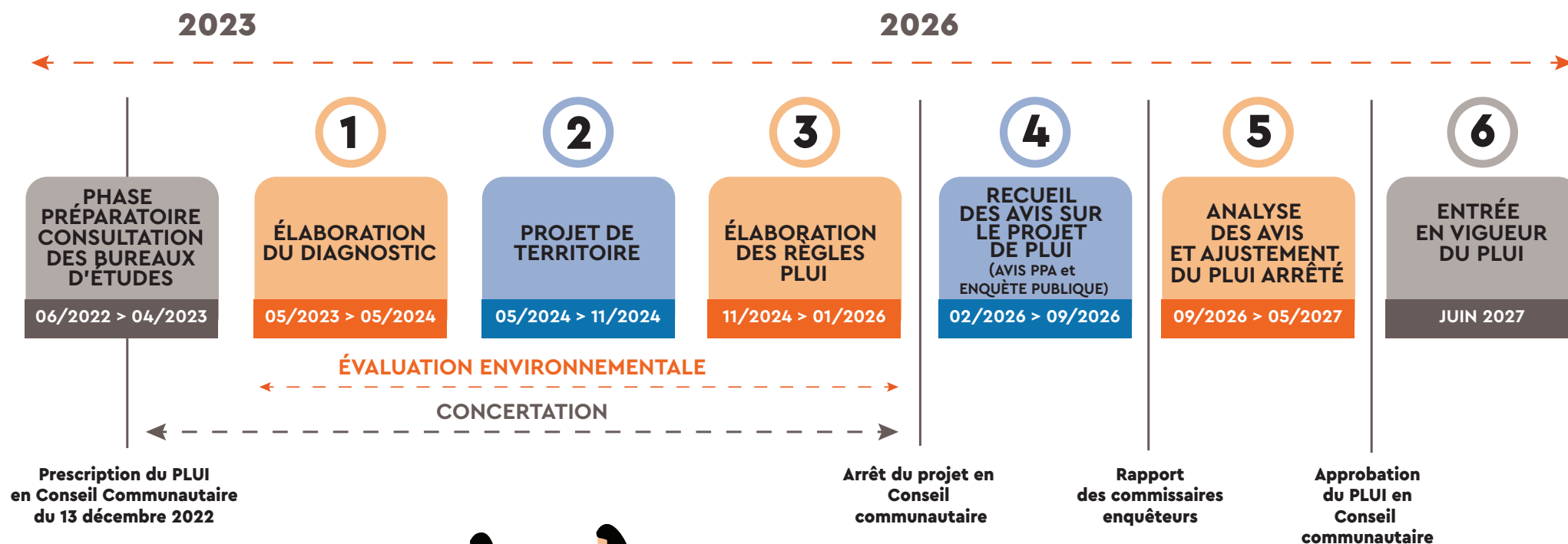


Tous concernés !

Habitants, entreprises, propriétaires, locataires, actifs, seniors ...

Le PLUi traite des thématiques du quotidien : environnement, habitat, économie, mobilité ...

C'est pourquoi tous les acteurs du territoire sont concernés par l'élaboration du PLUi.



...un territoire durable

# Comment participer ?

VOUS AVEZ  
LA PAROLE !



L'Agglo a fait le choix de mettre en place une large concertation avec des réunions publiques, des ateliers participatifs, des rencontres de terrain et une consultation numérique. Votre avis et votre parole sont recueillis !

Le travail réalisé ensemble et par tous au cours de la concertation sera utilisé pour nourrir la démarche d'élaboration du PLUi.



## CONCERTATION

### Réunion publique

*Pour présenter la démarche d'élaboration du PLUi et lancer la concertation.*

**30 avril 2024 à 18 h 30.**

**Saint-Romain-en-Gal.**

*Salle polyvalente Louis Patard.*

### 3 ateliers participatifs

*Pour partager les enjeux du territoire et connaître vos points de vue.*

**Rendez-vous dès 18h00 devant les lieux des ateliers pour une balade à pied au cours de laquelle seront recueillies vos observations pour entrer dans le vif du sujet.**

**27 mai de 18h30 à 20h30.**

**Pont-Évêque.**

*Salle des fêtes.*

**10 juin de 18h30 à 20h30.**

**Moidieu-Détourbe.**

*Salle des fêtes.*

**11 juin de 18h30 à 20h30.**

**Les Haies.**

*Salle des fêtes.*

### 3 réunions publiques

### Réunions de restitution en fin d'année.

*Dates et lieux à venir.*

### Des rencontres de terrain sur le territoire

### Pour connaître vos attentes pour l'aménagement et l'urbanisme.

*Alors ne soyez pas surpris si vous êtes invités à donner 5 mn de votre temps pour échanger sur le PLUi.*

### 1 questionnaire en ligne

**Du 25 avril au 30 juin,** répondez au questionnaire sur Vienne Condrieu Concertation.





# Comment s'informer ?

- Le **site internet de Vienne Condrieu Agglomération** : <https://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr/>
- Le **magazine trimestriel «Agglomag»** et les informations relayées par vos communes
- Un **dossier d'avancement** consultable au siège de l'Agglo est mis à la disposition du public.



**Informez-vous  
depuis chez vous !**

La plateforme numérique  
Vienne Condrieu Concertation  
permet à tous de  
s'informer en ligne.



<https://viennecondrieuconcertation.ditesnoustout.fr/>